

ANNEXE C.

TABLEAU indiquant la quantité de certains articles de provenance canadienne inspectés en vertu des dispositions de l'acte 37 Vic., c. 45, durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1877, et les émoluments en provenant, d'après les rapports fournis au département du Revenu de l'Intérieur par les différents inspecteurs.

FLEUR.

Localité.	Fleur.												Fleur de seigle.		Emoluments. \$ cts.	
	Superior Extra.	Extra Superfine.	Fancy Superfine.	Spring Extra.	Superfine.	Fine Middlings.	Pollards.	Strong Bakers.	Sour.	Rejeté.	Fleur de seigle.					
	Brls.	Brls.	Brls.	½ B. Brls.	½ B. Brls.	Brls.	Brls.	Brls.	Brls.	Brls.	Brls.	Brls.	Brls.	Brls.	\$	cts.
Québec.....	1,396	1,014	328	36,281	3,047	3,487	1,687	6	799	3,874	40	1,349	80	
Montréal.....	50,053	55,232	15,139	91,888	14,099	13,321	8,664	5,226	3,101	1,297	17,984	7,853	94	
Toronto.....	1,488	4,522	24,612	1	8,194	1,806	2,515	687	33	1,300	53	515	16	